



COMMUNE DE BLAESHEIM

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 25 mai 2020 – 20 heures

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de BLAESHEIM, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BAUR, Maire.

Membres en exercice	15	Absents	0
Membres présents	15	Excusés	0
Procuration	0		

Membres présents

BAUR Jacques	CARIOU Evelyne	RIEB Sophie
MANGOLD Claude	GOOS Jean-Philippe	SCHAEFFER Sébastien
HUGEL Carmen	HAHN Barbara	SCHOTT Nicolas
BOISGARD Jean-Pierre	HEITZ Didier	VIOLI Doris
BONNAMOUR Sylvie	MANGOLD Denis	WACK Véronique

Les convocations pour la séance du 25 mai 2020 ont été adressées aux membres du conseil municipal le 19 mai 2020, par voie électronique.

Monsieur le Maire Jacques BAUR, souhaite la bienvenue à l'assemblée et, en raison de la crise sanitaire, propose d'organiser cette séance à huis-clos comme stipulé dans la convocation. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	
2020/011	Installation du nouveau Conseil Municipal
2020/012	Désignation du secrétaire de séance
2020/013	Election du Maire
2020/014	Fixation du nombre des Adjoints
2020/015	Election des Adjoints

2020/011	Installation du nouveau Conseil Municipal
----------	---

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques BAUR, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a prononcé un discours d'accueil. Il a rappelé les résultats du scrutin du 15 mars 2020 qui, pour la commune de Blaesheim, a vu un nombre de votants 414 pour 1082 inscrits.

La liste « Pour bien vivre à Blaesheim », seule en lice, a obtenu 382 suffrages exprimés et tous les membres qui la composent ont été élus au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tient une nouvelle fois à les féliciter.

Monsieur Jacques BAUR a ensuite déclaré les membres du Conseil Municipal ci-après installés dans leurs fonctions, à savoir :

M. BAUR Jacques
Mme HUGEL Carmen
M. MANGOLD Claude
Mme CARIOU Evelyne
M. GOOS Jean-Philippe
Mme RIEB Sophie
M. SCHOTT Nicolas
Mme VIOLI Doris
M. MANGOLD Denis
Mme WACK Véronique
M. SCHAEFFER Sébastien
Mme HAHN Barbara
M. HEITZ Didier
Mme BONNAMOUR Sylvie
M. BOISGARD Jean-Pierre

2020/012	Désignation du secrétaire de séance
----------	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme Sophie RIEB en qualité de secrétaire de séance.

2020/013	Election du Maire
----------	-------------------

Présidence de l'Assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du C.G.C.T.). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **quinze** conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du Bureau

Sur proposition du Président de l'assemblée, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne deux assesseurs au moins, Mme WACK Véronique et M. BOISGARD Jean-Pierre.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code Electoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
NOM et Prénom des Candidats (par ordre alphabétique)	Suffrages obtenus	
	en chiffre	en lettres
BAUR Jacques	15	QUINZE

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Jacques BAUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2020/014	Fixation du nombre des adjoints
----------	---------------------------------

Monsieur Jacques BAUR, maire nouvellement élu, prend immédiatement la présidence de l'assemblée et a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum **d'un** adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **quatre** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **deux** adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a fixé à **deux** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Il est ensuite procédé, sous la présidence de Monsieur Jacques BAUR, élu maire, à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire a constaté que **UNE** liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Elle comprend les conseillers municipaux suivants :

- M. MANGOLD Claude
- Mme HUGEL Carmen

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code Electoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
NOM et Prénom de chaque Candidat placé en tête de Liste (par ordre alphabétique)	Suffrages obtenus	
	en chiffre	en lettres
	15	QUINZE

Proclamation de l'élection des Adjoints

La liste MANGOLD Claude, ayant obtenu la majorité absolue, M. MANGOLD Claude et Mme HUGEL Carmen ont été proclamés Adjoints et ont immédiatement été installés.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la cohésion et l'esprit d'équipe dont ils ont témoigné par leurs votes.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, soit le 15 mars 2020

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction	Qualité	NOM et Prénom
Maire	Monsieur	BAUR Jacques
Premier adjoint	Monsieur	MANGOLD Claude
Deuxième adjointe	Madame	HUGEL Carmen
Conseillère Municipale	Madame	WACK Véronique
Conseiller Municipal	Monsieur	BOISGARD Jean-Pierre
Conseillère Municipale	Madame	VIOLI Doris
Conseiller Municipal	Monsieur	HEITZ Didier
Conseillère Municipale	Madame	CARIOU Evelyne
Conseiller Municipal	Monsieur	GOOS Jean-Philippe
Conseillère Municipale	Madame	BONNAMOUR Sylvie
Conseiller Municipal	Monsieur	MANGOLD Denis
Conseiller Municipal	Monsieur	SCHOTT Nicolas
Conseiller Municipal	Monsieur	SCHAEFFER Sébastien
Conseillère Municipale	Madame	HAHN Barbara
Conseillère Municipale	Madame	RIEB Sophie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.
